

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 15 décembre 2023**

Date de la convocation : 11/12/2023
Date d'affichage : 11/12/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : CONVENTION ALCOME – ENLEVEMENT DES MEGOTS

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bernadette DEL-ROX, Éric BONAFE, Magalie BILHAC, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Christine NOHARET,

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES,

Quorum : 12/15 Votant 13/15

Monsieur Éric BONAFE est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L541-10 et L541-1 19° du code de l'Environnement ;

Considérant qu'Alcome, est un éco-organisme visant à agir ensemble contre les mégots dans l'espace public ;

Considérant qu'Alcome propose l'enlèvement gratuit des mégots pour les collectivités sous contrat ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de conventionner avec Alcome pour l'enlèvement des mégots sur la commune de PERET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 19/12/2023
034-213401979-20231215-DE_2023_063-DE